

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 4 AOÛT 2020
ORDRE DU JOUR

- 1. Conseil/Council**
 - 1.1 acceptation ordre du jour ;
 - 1.2 acceptation des procès-verbaux ;
 - 1.3 comptes payables.
- 2. Suivi de dossiers/Follow-up**
- 3. Organismes paramunicipaux/Paramunicipal organization**
 - 3.1 RIGMRBM ;
 - 3.2 MRC - CLD.
- 4. Administration - finance/Finance administration**
 - 4.1 résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 319 400 \$ qui sera réalisé le 11 août 2020 ;
 - 4.2 adjudication - soumissions pour l'émission de billets règlement emprunt 400-20 ;
 - 4.3 résolution relative aux services bancaires ;
 - 4.4 demande de remboursement par un citoyen des frais de reconstruction du pavage suite aux travaux de connexion de sa propriété au système d'égout ;
 - 4.5 renouvellement des assurances MMQ.
- 5. Voirie - Travaux publics/Road and public works**
 - 5.1 soumissions – sel à déglacer ;
 - 5.2 autorisation d'appel d'offres pour le déneigement du secteur 2 (East Dunham) ;
 - 5.3 autorisation d'appel d'offres pour la fourniture et la livraison de carburant diesel ;
 - 5.4 acceptation de l'offre d'Eurovia Québec pour les travaux de pavage sur la rue de la Métairie et pour la fourniture et l'installation de cadres ajustables sur le chemin Selby ;
 - 5.5 acceptation de l'offre de JLD-Laguë pour les équipements du tracteur John Deere
- 6. Urbanisme/Town Planning**
- 7. Environnement et hygiène du milieu/Environment and Environmental Health**
 - 7.1 nomination représentant municipal OBV de la Baie Missisquoi.
- 8. Sports et Loisirs/Sports and recreation**
- 9. Culture - Promotion touristique/Culture and Tourism**
 - 9.1 autorisation de signature de l'addendum à la convention d'affiliation au Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie Inc.
- 10. Sécurité publique - Communications/Public Safety and communication**
- 11. Subventions - Appuis - Participations/Grants - support - participation**
- 12. Varia/Misc.**
- 13. Questions du public/Question period**
- 14. Levée de l'assemblée/Ajournment of the meeting**

*** PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET DÉCORUM**

1. Le (la) citoyen(ne) qui a reçu le droit de parole du maire doit se nommer avant de poser sa question.
2. La question s'adresse toujours au maire et si le maire juge qu'il est préférable qu'un conseiller(ère) donne la réponse, il lui cédera la parole.
3. Aucun(e) conseiller(ère) ne peut s'adresser au maire, à un autre conseiller(ère) ou à un(e) citoyen(ne), sans l'autorisation du maire.
4. Tout(e) citoyen(ne) qui utilisera un langage abusif sera expulsé(e).
5. Tout(e) citoyen(ne) qui insulte un(e) autre citoyen(ne) qui émet un commentaire sera expulsé(e).
6. Tout(e) conseiller(ère) qui manquera de civisme et/ou de respect à ses pairs ou concitoyens(ennes) sera sanctionné(e) selon le code.
7. Le maire se réserve le droit de mettre un terme à toute discussion qui se prolonge inutilement et/ou à la période de questions.